2007-04186/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Soutien à la diffusion des arts de la scène

La région de Lanaudière recevra 312 500 $

Québec, le 14 octobre 2003 – Au nom de la ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques, leader parlementaire du gouvernement et ministre responsable de la région de Lanaudière, M. Jacques P. Dupuis, annonce que les cinq diffuseurs pluridisciplinaires de la région de Lanaudière se partageront 312 500 $ cette année, soit 146 500 $ de plus qu'en 2002-2003. Cette aide financière, qui est accordée en vertu du Programme de soutien à la diffusion des arts de la scène, vise à favoriser l'accès des citoyennes et des citoyens aux créations des artistes professionnels d'ici et d'ailleurs.

« J'ai tenu à préserver l'enveloppe budgétaire de ce programme sur lequel repose en bonne partie notre vitalité culturelle. La démocratisation et l'accessibilité de la culture restent mes objectifs prioritaires. Je considère les diffuseurs du Québec comme des alliés dont notre culture ne peut se passer », a précisé Mme Beauchamp.

La Ministre a également fait savoir qu'elle adoucissait l'effort financier demandé cette année aux diffuseurs municipaux. Ainsi, leur subvention sera diminuée de 15 % plutôt que de 33 %. La municipalité de Saint-Donat, seul diffuseur municipal de la région de Lanaudière, recevra donc une somme de 8 500 $ cette année, ce qui représente néanmoins une augmentation par rapport à 2002-2003. Cette hausse est attribuable à la mise en application des nouveaux critères de financement convenus l'an dernier entre le Ministère et les associations représentant ce secteur.

La ministre Beauchamp a réitéré son appui aux diffuseurs : « Je me suis assurée que l'avenir des salles de spectacle ne serait pas compromis et que de nouvelles ententes pourraient être envisagées afin de leur permettre de poursuivre leur mission. »

Source :

Claude Rodrigue
Direction générale des communications
Tél. : 418 380-2363, poste 7217

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture

et des Communications
Tél. : 418 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007